



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Communiqué de presse

Basse-Terre, le 5 mai 2023

**BOAT PARTY**

**Encadrement des rassemblements nautiques à caractère festif dans les zones des îlets Karet, Cochon, La Biche, Fortune et du lieu-dit Pointe-Sable**

Suite au décès par arme à feu d'une personne dans le cadre d'un rassemblement nautique non déclaré, et face à la recrudescence des atteintes à la personne depuis le début de l'année 2023, le préfet de la région Guadeloupe a décidé d'interdire les rassemblements nautiques à caractère festif à proximité des îlets Karet à Sainte-Rose, Cochon au Gosier, La Biche à Sainte-Rose, Fortune à Goyave et au lieu-dit Pointe Sable à Port-Louis, de 10h00 à 00h00, les 6, 7 et 8 mai, les 18, 19, 20 et 21 mai et les 27, 28 et 29 mai 2023.

Tout contrevenant aux dispositions de l'arrêté pris pour la circonstance s'expose aux sanctions en vigueur.